

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

---

16 AVRIL 2018

---

PROPOSITION DE DÉCRET

VISANT LA TRANSMISSION AU PARLEMENT DES BUDGETS DES ORGANISMES  
PUBLICS DÉPENDANT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

---

(1) Voir Doc. n°407 (2016-2017) n°1 à 3.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Serdar Kilic	3
2	Amendement n° 2 déposé par M. François Desquesnes, Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Benoit Drèze	3

**1 Amendement n° 1 déposé par Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Serdar Kilic**

Ajouter un article 3, formulé comme suit :

« Art. 3

Le présent décret entre en vigueur à une date déterminée par le Gouvernement et au plus tard le 1er juillet 2019.

Dans l'intervalle, le Gouvernement est chargé de remettre au Parlement, pour le 1er septembre 2018, une note méthodologique relative à la faisabilité technique des dispositions prévues dans le présent décret. »

*Justification*

Dans un esprit de bonne gouvernance, il convient de ne pas adopter de dispositions décrétales sans avoir analysé leur faisabilité réelle.

**2 Amendement n° 2 déposé par M. François Desquesnes, Mme Christiane Vienne, Mme Christine Poulin et M. Benoit Drèze**

A l'article premier, la modification suivante est apportée :

Le quatrième tiret est supprimé.

A l'article 2, alinéa 1, la modification suivante est apportée :

Les mots « du CHU de Liège et » sont supprimés.

*Justification*

Dans un objectif de clarté, la proposition de décret visant le périmètre de consolidation et le CHU de Liège n'étant pas repris dans ce même périmètre, il est proposé de retirer le CHU de Liège du cadre de cette proposition.